Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260622-2026_056-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026_56
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six le 8 Juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 2 Juin 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, CHAUDAGNE Michel, LARCHER Ghislaine, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, NICOLON Lucie, JUPIN Mathie, CLAUSENER Sophie, FRANGEUL Marsida (arrivée à 19h26), GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice.

Secrétaire de séance : SOULAINE Franck.

Absents excusés : HOUSSAIS Sylvie a donné pouvoir à Cécile RICORDEL.

OBJET : **Vente de l'ancien tracteur :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'un ancien tracteur Renault qui n'est plus utilisé depuis plusieurs années, notamment en raison des normes de sécurité actuellement en vigueur.
Il indique qu'il convient désormais de statuer sur le devenir de ce matériel et propose au Conseil Municipal de procéder à sa vente.
Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée, les résultats sont les suivants :

- Nombre de présents : 17
- Nombre de votants : 18, dont 1 pouvoir
- Pour : 18, dont 1 pouvoir
- Contre : 0
- Abstention : 0

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve la mise en vente du tracteur Renault. Il est décidé de publier un avis de vente dans le prochain numéro de l'Écho Chapellois afin d'en informer l'ensemble de la population ;
- Décide de fixer une date unique permettant aux personnes intéressées de venir examiner le matériel ;
- Dit que les offres d'achat devront être remises sous pli cacheté dans un délai maximal de huit jours suivant cette visite ;
- Autorise la réunion de la commission municipale « Bâtiments et matériels » après réception des offres, afin d'examiner celles-ci et d'attribuer le tracteur au candidat ayant présenté la meilleure offre ;
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les démarches nécessaires et signer tout document relatif à cette vente ainsi que tout acte qui en découlerait.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
22 Juin 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN

